

**Communication de la Commission dans le cadre de la mise en œuvre de la directive du Conseil
89/106/CEE**

(2002/C 310/02)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

*(Publication des titres et des références des spécifications techniques harmonisées publiées antérieurement pour lesquelles
la période de coexistence a été prorogée)*

(¹)	Référence	Titre de la spécification technique	Date d'entrée en vigueur (²)	Date d'expiration de la période de coexistence (³)	Publication originale
CEN	EN 12094-13:2001	Installations fixes de lutte contre l'incendie — Éléments d'installation d'extinction à gaz — Partie 13: Exigences et méthodes d'essai pour clapets anti-retour	1.1.2002	1.4.2004	2001/C 202 (18.7.2001)
CEN	EN 12094-5:2000	Installations fixes de lutte contre l'incendie — Éléments constitutifs des installations d'extinction à gaz — Partie 5: Exigences et méthodes d'essai pour vannes directionnelles haute et basse pression et leurs déclencheurs pour systèmes à CO ₂	1.10.2001	1.4.2004	2001/C 202 (18.7.2001)
CEN	EN 12094-6:2000	Installations fixes de lutte contre l'incendie — Éléments constitutifs des installations d'extinction à gaz — Partie 6: Exigences et méthodes d'essai pour dispositifs non électriques de mise hors service pour systèmes à CO ₂	1.10.2001	1.4.2004	2001/C 202 (18.7.2001)
CEN	EN 12094-7:2000	Installations fixes de lutte contre l'incendie — Éléments constitutifs des installations d'extinction à gaz — Partie 7: Exigences et méthodes d'essai pour les diffuseurs de systèmes à CO ₂	1.10.2001	1.4.2004	2001/C 202 (18.7.2001)
CEN	EN 12259-1:1999+A1:2001	Installations fixes de lutte contre l'incendie — Composants des systèmes d'extinction du type sprinkleur et à pulvérisation d'eau — Partie 1: Sprinkleurs	1.4.2002	1.9.2005	2002/C 40 (14.2.2002)
CEN	EN 12259-2:1999/A1:2001	Installations fixes de lutte contre l'incendie — Composants des systèmes d'extinction du type sprinkleur et à pulvérisation d'eau — Partie 2: Systèmes de soupape d'alarme hydraulique	1.1.2002	1.4.2004	2001/C 358 (15.12.2001)
CEN	EN 12259-3:2000/A1:2001	Installations fixes de lutte contre l'incendie — Composants des systèmes d'extinction du type sprinkleur et à pulvérisation d'eau — Partie 3: Systèmes de soupape d'alarme sous air	1.1.2002	1.4.2004	2001/C 358 (15.12.2001)
CEN	EN 12259-4:2000/A1:2001	Installations fixes de lutte contre l'incendie — Composants des systèmes d'extinction du type sprinkleur et à pulvérisation d'eau — Partie 4: Dispositifs d'alarme à moteur hydraulique	1.1.2002	1.4.2004	2001/C 358 (15.12.2001)
CEN	EN 12416-1:2001	Installations fixes de lutte contre l'incendie — Systèmes d'extinction à poudre — Partie 1: Exigences et méthodes d'essais des éléments constitutifs	1.1.2002	1.4.2004	2001/C 202 (18.7.2001)
CEN	EN 12416-2:2001	Installations fixes de lutte contre l'incendie — Systèmes d'extinction à poudre — Partie 2: Conception, construction et maintenance	1.4.2002	1.4.2004	2002/C 40 (14.2.2002)

(¹)	Référence	Titre de la spécification technique	Date d'entrée en vigueur (²)	Date d'expiration de la période de coexistence (³)	Publication originale
CEN	EN 1935:2002	Quincaillerie pour le bâtiment — Charnières axe simple — Prescriptions et méthodes d'essais	1.10.2002	1.12.2003	2002/C 154 (28.6.2002)
CEN	EN 671-1:2001	Installations fixes de lutte contre l'incendie — Systèmes équipés de tuyaux — Partie 1: Robinets d'incendie armés équipés de tuyaux semi-rigides	1.2.2002	1.4.2004	2001/C 202 (18.7.2001)
CEN	EN 671-2:2001	Installations fixes de lutte contre l'incendie — Systèmes équipés de tuyaux — Partie 2: Postes d'eau muraux équipés de tuyaux plats	1.2.2002	1.4.2004	2001/C 202 (18.7.2001)
CEN	EN 682:2001	Garnitures d'étanchéité en caoutchouc — Spécification des matériaux pour garnitures d'étanchéité pour joints de canalisations et des raccords véhiculant du gaz des fluides hydrocarbures	1.10.2002	1.12.2003	2002/C 154 (28.6.2002)
EOTA	ETAG 002-1	Systèmes de vitrages extérieurs collés (VEC) Partie 1: Systèmes calés et non calés	24.6.1999	30.6.2003	2002/C 212 (6.9.2002)

(¹) Organisations européennes de normalisation:

— CEN: rue de Stassart 36, B-1050 Bruxelles, tél. (32-2) 550 08 11, fax (32-2) 550 08 19 (www.cenorm.be)

— Cenelec: rue de Stassart 35, B-1050 Bruxelles, tél. (32-2) 519 68 71, fax (32-2) 519 69 19 (www.cenelec.org)

— ETSI: 650, route des Lucioles, F-06921 Sophia Antipolis Cedex, tél. (33) 492 94 42 00, fax (33) 493 65 47 16 (www.etsi.org)

ou
— EOTA: Organisation européenne d'agrément techniques: Avenue des Arts 40, B-1040 Bruxelles, tél. (32-2) 502 69 00; fax (32-2) 502 38 14, E-mail: info@eota.be (www.eota.be).

(²) Date d'entrée en vigueur:

— de la norme en tant que norme européenne harmonisée au sens de l'article 4.2(a) de la directive 89/106/CEE.

— des agrément techniques européens (établis en application du Guide d'agrément technique) au sens de l'article 4.2(b) de la directive 89/106/CEE.

(³) La date d'expiration de la période de coexistence est celle à partir de laquelle la présomption de conformité doit être basée sur les spécifications européennes harmonisées (normes harmonisées ou agrément techniques européens). Elle coïncide avec la date de retrait des spécifications techniques nationales contradictoires. Les traductions des titres ci-dessus ont été fournies par le rédacteur de la spécification pertinente et constituent les versions linguistiques «officielles».

Note:

Toute information concernant la disponibilité des normes peut s'obtenir soit auprès des organisations européennes de normalisation soit auprès des organismes nationaux de normalisation. Toute information concernant la disponibilité des Lignes directrices ETA (agrément technique européen) peut s'obtenir soit auprès de l'EOTA soit auprès de ses membres.

La publication des références au *Journal officiel des Communautés européennes* n'implique pas que les spécifications techniques harmonisées sont disponibles dans toutes les langues de la Communauté.

De nouvelles spécifications techniques harmonisées relatives à la directive «Produits de construction» ont été publiées dans des éditions antérieures du *Journal officiel des Communautés européennes*. Une liste à jour complète peut être consultée sur le serveur Europa sur Internet à l'adresse suivante:

<http://europa.eu.int/comm/enterprise/construction/internal/specdef/specclists.htm>